



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/WP/L.99
22 janvier 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Groupe de travail du plan à moyen terme
et du budget-programme
Trente-septième session
Genève, 15-19 janvier 2001
Points 3, 4 et 5 de l'ordre du jour

Conclusions concertées*

Le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme,

**A. EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL : PROJET DE
BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 2002-2003**

Ayant examiné l'avant-projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2002-2003,

1. Approuve le texte modifié publié sous la cote UNCTAD/EDM/Misc.148/Rev.1;
2. Se déclare satisfait des exposés présentés par le secrétariat sur les divers domaines de travail, ainsi que des renseignements détaillés qui lui ont été fournis en réponse à ses questions;
3. Se félicite de l'adoption de la méthode du cadre logique pour l'établissement et la présentation du programme de travail pour l'exercice biennal 2002-2003 et souligne son importance, dans la nouvelle structure, en tant qu'outil de gestion à la disposition du Secrétaire général;

* Approuvées par le Groupe de travail à sa 141ème séance plénière (séance de clôture), le vendredi 19 janvier 2001.

4. Invite le secrétariat à poursuivre ses efforts pour mieux définir les résultats attendus et pour affiner les indicateurs de réalisation, compte tenu des observations formulées par le Groupe de travail;

5. Recommande que le sous-programme 9.5 (Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États en développement insulaires) soit examiné par les organes compétents des Nations Unies à la lumière des résultats de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés;

6. Décide de se réunir de nouveau afin d'examiner le chapitre relatif à la CNUCED du projet de budget-programme établi par le Secrétaire général de l'ONU pour l'exercice biennal 2002-2003, en mettant l'accent sur le sous-programme 9.5 compte tenu des résultats de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés;

7. Souligne de nouveau la nécessité de développer la capacité d'analyse pour le sous-programme 9.1 B (Développement de l'Afrique) conformément aux dispositions du Plan d'action adopté par la Conférence à sa dixième session, et recommande l'affectation de ressources appropriées à ce domaine d'activité, en particulier dans le cadre de l'exercice biennal 2002-2003;

8. Invite le Secrétaire général de la CNUCED à assurer la coordination des activités du secrétariat concernant l'établissement de communiqués de presse et la participation à des conférences de presse et autres conférences, afin d'éviter une dispersion des efforts et des dépenses inutiles;

9. Réaffirme qu'il attache une grande importance à la coordination horizontale au sein du secrétariat, ainsi qu'à la collaboration entre les divisions, en particulier pour les questions intersectorielles;

10. Soutient les efforts déployés par le Secrétaire général de la CNUCED pour pourvoir rapidement les postes vacants, compte tenu en particulier des exigences en matière de représentation des femmes et de répartition géographique équitable;

11. Considère que les enquêtes sur les publications de la CNUCED sont importantes pour déterminer l'utilité et la qualité de ces documents, et espère que les discussions sur la politique de publication se poursuivront au sein de l'organisation;

**B. SUIVI DE L'APPLICATION DU PARAGRAPHE 166 DU PLAN D'ACTION
ADOPTÉ À LA DIXIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE**

12. Se félicite de la présentation des propositions détaillées et chiffrées demandées au paragraphe 166 du Plan d'action adopté à la dixième session de la Conférence (TD/B/WP/137) et prend note de ces propositions;

13. Recommande à la CNUCED d'entreprendre rapidement la phase pilote du programme de formation et de le tenir au courant de son évaluation dans la perspective de l'organisation de cours de formation au niveau régional;

14. Prie instamment le Secrétaire général de la CNUCED de prendre les mesures voulues pour exploiter au maximum les synergies existant au secrétariat, en vue de l'application effective du paragraphe 166 du Plan d'action adopté à la dixième session de la Conférence;

C. FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE DU SYGADE

15. Se félicite de la décision qui a été prise de créer un fonds d'affectation spéciale du SYGADE, et prend acte du rapport établi par le secrétariat de la CNUCED à ce sujet (TD/B/WP/136);

16. Prie instamment le secrétariat de la CNUCED d'établir, avant la fin du mois de mars 2001, un descriptif de projet détaillé concernant le financement du fonds d'affectation spéciale et les possibilités d'assurer sa viabilité financière - financement au moyen des ressources du budget-programme, des ressources affectées à l'appui aux programmes ou de ressources extrabudgétaires fournies par des donateurs et mécanismes de partage des coûts - ainsi que les procédures en matière d'information et d'établissement de rapports;

17. Recommande au Secrétaire général de la CNUCED de convoquer la deuxième réunion du Groupe consultatif du SYGADE en juin 2001 et de lui faire rapport à ce sujet.
